



Paris, le 14 juin 2018

Objet : Préavis de grève pour les personnels du CMN

Madame la Ministre,

Dans le cadre du préavis de grève déposé par l'intersyndicale du ministère de la Culture et suite aux préavis de grève des 19 avril et 22 mai où les négociations auprès du CMN et de votre cabinet n'ont donné satisfaction, si ce n'est sur la mise en place d'une deuxième vague de concours « Sauvadet » en 2020, nous déposons ce jour un préavis de grève pour le 19 juin.

Nos revendications sont :

le retrait d'Action publique 2022 prévoyant la suppression d'emplois et de missions ainsi que la gestion directe de tous les personnels

Emplois

- **L'arrêt des projets d'externalisation, la réinternalisation des missions externalisées et un service public de plein exercice !**
- **La création d'emploi statutaires répondant aux besoins des populations et du service public, afin de résorber la précarité et le sous-effectif chronique au CMN : 35 postes de jardiniers , 50 d'agents d'accueil et de surveillance et 20 postes en entretien maintenance..**
- La garantie à tous les agents titularisés dans le cadre de la levée de dérogation 100% de leur rémunération globale antérieure (catégorie C, B, A).
- Dans l'immédiat : application du délai de carence sur le poste et non pas sur l'agent, mise en place de contrats sur le temps prévisible du besoin et non au mois le mois, remplacement des postes en attente d'un titulaire et des agents en longue maladie par des agents en article 6.5 (contrat de remplacement en attente d'affectation d'un titulaire) et 6.4 (contrat de remplacement d'un agent en longue maladie).

Salaires, carrière

- **Le maintien des titulaires en Titre 2 comme fonctionnaires du Ministère de la Culture.**
- La fin de toutes les formes de rémunération au mérite (RIFSEEP). Pour une véritable équité de traitement de tous les agents du ministère de la Culture.
- L'annulation du jour de carence pour tous les agents.
- Le maintien de la prime d'installation pour tous les agents titularisés.

Conditions de travail

- **Généralisation des tickets restaurants et de la restauration collective à l'ensemble des agents du CMN sur tout le territoire puisque le CMN en réunion de négociation du 25 mai a dit que l'établissement était en capacité de la faire.**
- Une réelle lutte contre la souffrance au travail au CMN.
- L'application de la prime/compensation pénibilité à tous les agents du CMN (contractuels et titulaires) pouvant en bénéficier avec effet rétroactif.

Missions

- Le renforcement de la politique scientifique et culturelle du CMN.
- **Un véritable service public au service de toutes et tous sur le territoire : maintien et renforcement du statut général des fonctionnaires, un statut général unifié, renforcement des statuts particuliers des fonctionnaires garantissant la primauté des concours, des corps, la revalorisation et les déroulements de carrière.**

Conformément à la réglementation, nous restons à votre disposition pour toute négociation pendant la durée de ce préavis.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre de la Culture et de la Communication, l'expression de ma haute considération.

Sophie Méreau, secrétaire générale du SNMH-CGT :



Copie à :

Monsieur Philippe Belaval, Président du Centre des Monuments Nationaux
Madame Laurence Tison-Vuillaume, Directrice de cabinet de la Ministre de la Culture
Monsieur Vincent Berjot, Directeur général des Patrimoines
Madame Valérie Renault, Secrétaire générale de la CGT-Culture

61, rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70 📠 01.40.15.51.77

Mel : snmh.cgt@gmail.com / Internet : www.cgt-culture.fr / Facebook: <http://www.facebook.com/snmh.cgt>